

# École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

## Fiche de poste

Année universitaire 2017-2018

### Intitulé du poste :

Statut : Maître Assistant Associé

160h équivalent TD

Enseignement : projet/architecture 1<sup>er</sup> semestre pour 115 heures équivalent TD + encadrement HMONP + mémoire

Discipline : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine

### Présentation générale de l'école

L'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne la Vallée est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée – les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel – les trois semestres suivants.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

« Architecture & expérience », dirigée par Eric Lapierre ;

« Matières à penser », dirigée par Marc Mimram ;

« Métropoles », dirigée par David Mangin ;

« Transformation », dirigée par Isabelle Biro et Paul Landauer.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (Ecole des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, Ecole d'urbanisme de Paris, Ecole des ingénieurs de la ville de Paris...)

### Présentation des activités de recherche scientifique de l'école

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSSER, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;

2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

### **Présentation des enseignements**

L'enseignant interviendra au premier semestre, en troisième année du premier cycle dans l'Unité d'enseignement du projet, dont l'objet est la formation au Projet d'architecture. Cette formation associe dans une même activité, encadrée par la même personne, les trois domaines suivants :

- l'enseignement des mécanismes de la conception ;
- l'enseignement et l'usage des techniques et des conventions de représentation ;
- la connaissance analytique, historique, technique et théorique liée aux thèmes et questionnements développés dans le cadre du projet et, plus généralement, à la démarche à la fois réflexive, pratique et créative qu'est le projet d'architecture.

Il s'agira de sensibiliser les étudiants aux questions et débats qui parcourent la théorie et le projet d'architecture. L'objectif étant que les étudiants soient à même de conceptualiser et de formuler un positionnement critique vis-à-vis des questions d'architecture qui animent la discipline, puis, de mettre en œuvre des processus de projet qui donnent corps à ces positions. Un cours sous-tendra l'enseignement de projet.

Le semestre porte sur la conception d'un programme d'habitat collectif, convoquant les dimensions du territoire, la culture typologique des ouvrages d'habitat de grande échelle, puis interrogeant les cultures constructives. Une attitude prospective et de recherche est demandée, avec une coloration thématique propre à chaque enseignant de projet de troisième année.

L'enseignant dispensera des cours magistraux aux étudiants dont il aura la responsabilité. Le contenu de ce cours sera communiqué aux étudiants en début de semestre.

Le semestre 5 est ponctué par deux demi-journées de séminaires inter-studios traitant d'une question d'architecture, et mobilisant la ressource des enseignants de projet du semestre. L'organisation de ces séminaires s'effectue avec le coordinateur d'année TPCAUI qui en assure la tenue.

L'enseignant organisera également le co-encadrement de certaines phases du projet avec des enseignants de graphisme et/ou de territoire et/ou de construction.

L'enseignant sera responsable d'un groupe de projet, soit 20 étudiants environ.

Il complétera son enseignement de projet par le suivi des mises en situation professionnelle HMONP et des mémoires de 1<sup>er</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle.

En outre, l'enseignant(e) sera amené(e) à assumer des missions de coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école...

### **Titres et diplômes**

Architecte

### **Compétences attendues au regard du poste**

Praticien reconnu

Expérience dans l'enseignement et dans la recherche ;

## **Dossier de candidature et procédure d'admission**

### Pièces à fournir

- Une lettre de candidature/ un curriculum vitæ
- une note pédagogique sur l'enseignement du projet
- - Un document présentant les travaux, ouvrages, articles ou mémoires attestant de l'expérience du candidat.

1ère phase / admissibilité : Sélection sur dossier.

2e phase / entretiens : lundi 4 septembre 2017

Date de transmission des candidatures : **lundi 21 août 2017 dernier délai par mail** à

Madame la directrice de l'ENSA de Marne-la-Vallée

[amina.sellali@marnelavallee.archi.fr](mailto:amina.sellali@marnelavallee.archi.fr)